

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **36 (1965)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 1 Janvier 1965

SOMMAIRE

Huit millions en l'an 2000 !
Les origines des assemblées d'Etats dans l'ancien Evêché de Bâle
La pessière des Franches-Montagnes
Requête ferroviaire — Chronique économique

Huit millions en l'an 2000 !

Il y a des échéances dont, semble-t-il, on ne se préoccupe guère. S'imagine-t-on, par exemple, que les cinq millions et demi d'habitants, qui vivent aujourd'hui dans notre pays, seront huit millions en l'an 2000 ?

En Suisse, reconnaissons-le, l'état civil est remarquablement tenu. On pourrait même, à certains égards, être cité en exemple. Or, a-t-on, pour autant, prévu la pénurie de locaux scolaires et d'enseignants dont le pays souffre tant actuellement ? A-t-on prévu également la gravité du problème du logement ?

Non. Et pourtant, c'était couru d'avance. Mais, comme c'est trop souvent le cas, nous n'avons prêté attention à ces questions que lorsqu'elles ont atteint une acuité qui en rendait l'analyse et le règlement extrêmement délicats.

Comment vivra-t-on en l'an 2000 ? L'abondance de l'après-guerre paraît nous avoir à tel point « imperméabilisés » que, psychologiquement, on n'est plus apte à résoudre la question. On arrive même à en oublier la réalité.

Or, cette réalité, c'est que, des cinq millions et demi d'habitants qui occupent actuellement la petite Suisse, quatre millions sont fixés sur le quart de la superficie totale qui offre, tant pour l'agriculture que pour l'habitation, les meilleures conditions. On compte ainsi 2700 m² environ par habitant.

Il est probable que, dans le cadre d'un libre développement, la population nouvelle s'établira en grande partie là où aujourd'hui déjà vit la majorité des gens. Quand la Suisse comptera dix millions d'habitants — et cette époque n'est peut-être pas très éloignée — on peut estimer que huit millions vivront sur le Plateau et deux millions dans les contrées à densité plus faible.

Aujourd'hui déjà, le Plateau suisse a une densité de population qui s'approche de celle de la Belgique, exemple classique d'un pays à forte densité.